L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 17 DÉCEMBRE.

LES CANDIDATURES RÉPUBLICAINES A PARIS.—On écrit de Paris le 27 novembre:

La *République Française*, le *Journal des Débats*, l'*Evénement*, le *XIXème Siècle*, publient chacun, ce matin, une liste particulière des candidats qu'ils recommandent à leurs électeurs pour les élections municipales de dimanche prochain, à Paris.

Ces listes renferment beaucoup de noms qui leur sont communs, mais elles diffèrent sur quelques points. La *République Française* n'indique pas de candidats pour trois quartiers: la place Vendôme, les Champs-Elysées, la Madeleine.

Quant à la liste des *Débats*, elle laisse également en blanc un assez grand nombre de sections, surtout dans les arrondissements excentriques.

Les nuances qui distinguent ces listes sont marquées par les journaux eux-mêmes: la *République française* désigne des candidats "franchement républicains." (Elle répudie la dénomination de radicaux.)

Le *XIXe Siècle* fait la distinction entre le républicain conservateur et le radical: il sacrifie le dernier au premier.

L'*Evénement* n'admet pas les choix faits par certains comités, qui opposent des candidats aux opinions passionnées, excessives, à des républicains modérés: il veut "se tenir en garde contre ce fanatisme inintelligent qui vondrait n'ouvrir l'Assemblée qu'aux candidats du radicalisme le plus avancé."

On remarque que la liste du *Rappel* n'est pas entièrement conforme à celle de la *République française*.

Le *Temps*, du 1er décembre, résume ainsi les résultats de l'élection du 30 novembre:

Les élections municipales de Paris sont en majorité favorables au parti républicain avancé, qui paraît devoir compter environ 44 représentants dans le nouveau conseil. Le parti républicain modéré disposera de 20 voix, la droite de 9. Nous ne tenons pas compte du résultat des ballotages, qui sont au nombre de 5. Parmi les conseillers sortants, 44 sont réélus, 15 sont écartés, 5 sont ballottés, les 16 autres n'avaient pas posé leur candidature.

—Une trouvaille du *Gaulois*:

Un chercheur intrépide, hôte assidu de la salle de lecture de la Bibliothèque nationale, vient de découvrir des lettres-patentes signées de S. M. Louis-Philippe Ier, roi des Français et scellées du grand sceau de France, qui sont aujourd'hui bien connues, bien qu'elles aient fait dans leur temps beaucoup de bruit.

Ces lettres-patentes, qui portent la date de 1836 et qui figurent au *Bulletin des lois*, instituent M. Thiers (Adolphe) BARON, en récompense des éminents services rendus par lui à la MONARCHIE.

Qu'on se le dise!

— M. Thiers a reçu la visite du prince héritier de Russie. Le czarewitch était accompagné du prince Orloff et s'est entretenu pendant près d'une heure avec l'ancien président de la république.

AVIS A NOS ADMINISTRATEURS.—Nous appelons l'attention de nos administrateurs sur ce qui suit:

Avez-vous une idée de ce que peut valoir la boue de Paris?

Pour les adjudicataires qui l'achètent en masse, la boue de Paris vaut près de 600,000 fr.; mais lorsque, après avoir séjourné dans les pourrissiers, elle est vendue comme engrais, de 3 à 5 fr. le mètre cube, son produit s'élève à environ *trois millions de francs*.

En 1823, la ville de Paris n'affermait les boues qu'au prix de 75,000 fr.: en 1831, les adjudicataires les payèrent 165,000 fr.; et en 1845, le chiffre atteignit 500,000 francs.

Sur les bénéfices que les adjudicataires réalisent aujourd'hui, ils sont obligés de pourvoir aux frais du balayage des rues et du transport des immondices. Le personnel affecté à ce service, qui demeure sous la direction et la surveillance de l'autorité, est fixé par le cahier des charges et se compose de plusieurs milliers de personnes. (*Journal de Paris.*)

LA CATASTROPHE DE SAINT BERNARD.

Lundi, dans la matinée, le bruit se répandait à Sion qu'un affreux événement était survenu jeudi, dès l'aube, à quelques kilomètres du couvent du grand Saint-Bernard.

Cette rumeur était malheureusement vraie. Voici les renseignements que donne à ce sujet le *Journal de Genève*:

"Jeudi, 19 courant, à la pointe du jour, une caravane, composée de douze ouvriers italiens se rendant dans leur pays, quittait le bourg de Saint-Pierre et la cantine de Proz, où ils avaient passé la nuit, malgré le mauvais temps et l'état des chemins, pour franchir le col de la montagne ou s'arrêter à l'hospice, selon les circonstances. Le ciel était couvert et il neigeait à flots.

"Parvenus au lieu dit la Montagne de la Pierre, à mi-distance entre le principal point de départ et la maison hospitalière, ils furent rejoints par deux religieux, précédé du marronnier, ou domestique du couvent, et d'un gros chien, qui, fidèles à la règle du monastère, venaient à la rencontre des voyageurs.

"En ce moment, la tourmente redoublait d'intensité. Tout à coup, une trombe glacée, appelée *conra*, dans le langage expressif des montagnards, se forme, tourbillonne dans les airs, et enlevant la neige fraîchement tombée des parois des montagnes environnantes, enveloppa les voyageurs en mugissant.

"La première colonne, composée de cinq ouvriers italiens, des deux religieux, du marronnier et de l'animal conducteur, disparaît sous un linceul de neige de plusieurs mètres d'épaisseur, sans qu'aucune avalanche se soit détachée des cimes. Les sept autres qui suivent sont renversés du même souffle à une petite distance des premiers; la mort plane sur tous.

"Tout à coup les corps des sept dernières victimes enfouies sous la neige se remuent; des bras, des jambes se débarrassent des obstacles qui les pressent; les malheureux sont sauvés, et regagnent, contusionnés, l'endroit d'où ils sont partis, quelques heures auparavant, après s'être assurés de l'inutilité de leurs efforts pour sauver leurs camarades de la première colonne, du tombeau où ils sont ensevelis, sans doute encore vivants à cette heure!

Agonie horrible! Cependant un des ensevelis est parvenu, par la force de l'instinct et l'énergie du désespoir, à démolir la glace qui l'accablait de son poids. C'est le chanoine Contat, de Sembrancher. Il se traîne, saignant, jusqu'à une demi-lieue du tombeau où il est resté enfermé plusieurs heures. Il atteint la première cabane appelée l'*Hôpital*, et située sous un contrefort du Velan.

C'est là que le jeune et digne ecclésiastique fut retrouvé, le lendemain, presque inanimé, après vingt-sept heures de réclusion, passées sans nourriture ni secours aucun, par ses confrères du couvent accourus à la recherche des victimes de l'accident.

"Que s'était-il passé?...Le chien, le fidèle Turco, était parvenu, de son côté, à gratter la neige qui s'amoncelait sur son corps, et, délivré, avait regagné le gîte hospitalier. A la vue du vaillant animal le dos meurtri, les chairs pendantes, les chanoines n'avaient éprouvé nulle incertitude sur la non rentrée au monastère des deux conventuels partis la veille, et s'étaient dirigés sur le lieu du sinistre.

"Un cordial rendit un peu de force au seul survivant de la scène que je viens de raconter recueillie de sa bouche, mais ce ne fut qu'un éclair, l'avant-coureur de la fin. Une heure après, on rapportait au couvent le cadavre du chanoine Contat. Son collègue, originaire d'un village du centre du canton, ainsi que ses six autres compagnons enfouis sous la *conra*, n'ont pu encore être découverts.

"C'est, dit-on, l'accident le plus déplorable, eu égard au nombre des victimes, qui se soit produit au grand Saint-Bernard depuis l'année 1816."

Une correspondance adressée au *Gaulois* se termine ainsi:

"Au moment où l'un des moines essayait de ranimer le malheureux frère Contat, celui-ci expirait en murmurant quelques paroles de prière. Le corps, ramené par le froid avant la mort, a été rapporté à l'hospice, où l'on enterrait le lendemain, avec une résignation sublime, ce martyr du dévouement chrétien. Hélas! ni son collègue, ni le domestique, ni les ouvriers italiens n'ont été retrouvés encore! Laissez-moi vous dire que dans notre pays on voudrait voir raconter dans toute l'Europe que ces courageux moines sont des hommes admirables, et qu'on ne saurait jamais reconnaître tous les faits de dévouement de ces braves gens qui meurent pour leurs semblables avec tant d'abnégation."

LE TYPHON A MACAO, HUIT MILLE VICTIMES.—Le *Temps*, dans sa correspondance de l'Indo-Chine, évalue à *huit mille* le nombre des victimes faites par le typhon de Macao.

Les dommages éprouvés par les propriétaires sont bien plus élevés qu'on ne l'avait supposé tout d'abord, et des personnes compétentes les évaluent à 25 millions de francs pour Hong-Kong seulement. Dans les typhons ordinaires, le Chinois, auquel un merveilleux instinct fait pressentir l'approche des tempêtes, sait placer en lieu sûr sa jonque ou son sampan. Cette fois, l'ouragan terrible a pénétré dans les havres les mieux abrités et dans les baies les plus couvertes. Un témoin oculaire, officier de l'*Alaska*, a vu cent jonques environ, qui se croyaient en sûreté, se heurter les unes contre les autres avec un bruit effroyable, sombrer ensemble et reparaître quelques minutes après sur les flots, hachées menues comme des allumettes.

La misère qui règne en ce moment à Hong-Kong et à Macao est indescriptible, puisse déclarer avoir rien perdu, et la ruinée. Une des plus tristes conséquences de cette innombrable quantité de jonques englouties avec tous les êtres vivants qu'elles avaient à bord, est celle de laisser les survivants dans un doute sans fin sur la destinée d'un nombre considérable de parents et d'amis. Nul ne leur dira jamais ce qu'ils sont devenus. Quels sont les noms des passagers que la *Lienor* renfermait dans les cloisons englouties sous vingt pieds d'eau? Chacun est anxieux de le savoir, et chacun tremble de l'apprendre. C'est pour cela sans doute que vingt jours après la catastrophe, le gouverneur de Hong-Kong n'a pu prendre sur lui d'ordonner des recherches dans les profondeurs du bâtiment submergé.

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous réimprimons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875:

Banques, $1000; banques ne recevant pas de dépôts, $250 par tête d'associé; prêteurs sur gage, par tête $250; vente ou achat d'espèces ou valeurs, par tête $500; courtiers en argent, valeurs ou assurances, $100; compagnie ou agence d'assurance contre l'incendie, $500; do., maritime, $500; do., de rivière, $500, les compagnies mixtes devant payer pour chaque branche; compagnie ou agence d'assurance sur la vie, $500; inspecteurs d'assurance, $25; compagnie ou entreprise de transport, $100; imprimeries, $25; graveurs, lithographes, $25; journaux quotidiens, $50 par associé; théâtres, &c., $250; troupes nomades, $10 par jour pour 10 jours et $5 par jour additionnel; musées, $250; joueurs d'instruments, $5; machines électriques, $10; propriétaires de courses, $500; jockeys, $250; hôtels $150 par associé; pension privée où l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses $100 par associé; logements garnis, $25 par associé; tout endroit mal famé ouvert au public et où l'on vend des liquides, $250.

Marchands de légumes, $5.

Maison de commerce en gros $100 par associé; maison de commerce de détail, $25 par associé; groceries en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille $100; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Stalle ou place aux courses, fair grounds, pique-nique, &c., pour débits de liqueurs, $5 par jour sans débit de liqueurs, $2 50; stalle aux marchés pour débit de café, thé, chocolat, aliments cuits, éventaires ou baraques sur la levée, pour fruits, etc., $10.

Presse à coton, $150 par associé; coton gin, $100; piquerie de coton, $100; hangars à sucre, $500, le tout par associé.

Stalle pour débits de tabac et cigares, $10; gazier ou plombier, $15 marchands-tailleurs, $30; tailleurs, $10; matelassiers, $10, le tout par associé.

Confiseries où des liqueurs sont vendues à la bouteille, $50, au verre, $100, débits de glace, soda, café, thé, gateaux, $10, aussi par associé.

Agence et courtage de navires, $100, maison d'encan, $100, hôpitaux particuliers, $50, par associé.

Racoleurs de marins, coureurs d'hôtels et de bateaux, $25, fabricants de voiles, $10, charpentiers ou constructeurs de navires, calfats, tonneliers, fabricants de pompes et d'agrès, $10, chacun.

Brins publics, $15, agence de journaux, d'annonces, de cartes ou de publications, $10, agents de billets ou de fret de chemins de fer, $50, par associé.

Loterie par compagnie $2,500; toute agence de loterie, à payer par le principal ou l'agent, $50.

Courtage de produits ou marchandises et de propriétés, $50, chaque; peseurs ou mesureurs, $30; metteurs en bouteilles de liquides, $30, chacun.

Raffinerie $200; entrepôts $75; salles de billards $10; allées de 10 quilles, $50; galerie de tir, $25; scierie, fabrique de planches, chassis ou persiennes $50 par associé.

Remorqueurs ou bateaux à *jobs* dans les eaux de la Nouvelle Orléans $50; chantier de navires sans dry dock $50; dry dock avec un sans chantier $300 par propriétaire.

Entreprises d'enterrements $100 par associé; agents de bateaux $50; colporteurs ou vendeurs de bijoux faux ou de vêtements et étoffes $50; colporteurs de mercerie, coutellerie, candi, cigares, images, $10.

Entrepreneurs de bâtisses ou de travaux ou sous-entrepreneurs $25; pharmaciens $5; architectes $25; peintres, vitriers, charpentiers, fabricants de citernes $10.

Fonderie de fer et fabrique de machines $150; fonderie de cuivre et fabrique de machines et modèles $50; ferblantier $25; fabrique de machines sans fonderie $25; fabrique de modèles sans fonderie $15; atelier de réparation pour le fer $25; boutique de serrurier, d'armurier, de forgeron $10 par associé.

Laiterie, $20 par associé; débit d'huîtres $10, vente d'huîtres en gros $50, vente d'huîtres cuites $25, bureau de placement $25, vétérinaires, pédicures $10; propriétaires de salles pour concerts, bals, réunions $100; toute personne donnant un bal, concert ou une réunion dans un but de profit paiera chaque fois $10.

Toute personne faisant métier d'acheter ou de vendre des animaux devra être munie d'une licence et payer $100, sous peine de $100 d'amende, et en cas de non-paiement de l'amende, d'un mois de prison.

Salon de barbe $10, boulangerie $10, boucher $10, vidangeur $5, blanchisserie $10, Agents de réclamations, collecteurs, courtiers de douane $25.

Agence commerciale de renseignements $250.

Toute personne ayant des prélarts, charrettes ou des brouettes à louer $25.

Toute personne vendant sur ordre ou échantillons $75.

Galeries photographiques $25. Arrimeurs $50. Marchés particuliers $300. Débit de volailles, gibier, légumes, ailleurs qu'au marché $10.

Chaque abattoir $500.

Toute personne trafiquant au Bazar du marché $10. Débitants de fruits ou de poissons seulement dans un marché $10. Avocats, notaires, ajusteurs, chirurgiens, dentistes, sages femmes, $30.

Cafés, buvettes, cabarets, etc., $100. Cafés avec musique instrumentale $200; do avec musique instrumentale et vocale $300 avec représentations théâtrales $1000.

Manèges, vélocipédromes, cercles à patiner $50.

Toute personne qui exercera plus d'une profession ou métier paiera la licence requise pour chacune.

Toute profession ou métier non énuméré $10.

Tout wagon d'express ou de transport à un cheval $10; à deux chevaux ou plus $30; tout chariot à un cheval $15, à 2 chevaux ou plus $25; diables à grandes roues $25; charrettes à 4 roues et à ressorts à un cheval $10, à deux chevaux $15: charrette à bière $15. Tout conducteur d'un véhicule énuméré ci-dessus $10.

Charrette de jardinier $5 par an, charrette ou voiture de laitier $10. Charrette à bras $3 par an.

Voiture de louage $10, cocher de voiture à louer ne stationnant pas sur la voie publique, à un cheval $5 00, à deux chevaux ou plus $10; cocher de voiture à louer stationnant sur la voie publique, à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20.

Tout propriétaire ou cocher d'omnibus ou voiture à passager $30, le propriétaire ou conducteur de tout char employé pour transporter les passagers sur un chemin de fer urbain $10.

Ecurie $50.

L'ordonnance repète les anciennes prescriptions sur la tenue, le numérotage et l'éclairage des voitures. La section 70 est ainsi conçue:

Sec. 70. Toutes les licences imposées par cette ordonnance sont pour l'année finissant le 31 décembre 1875. L'émission de licences de six mois, à partir de juillet 1875, est autorisée.

Les licences ne sont pas transférables. L'ordonnance repète les anciennes prescriptions relatives au non paiement des licences, aux pénalités, à la non responsabilité de la ville. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas eu le temps de refaire toute cette partie de l'ordonnance qui renferme beaucoup de choses erronées sur les droits respectifs des citoyens et des autorités municipales, mais nous espérons que la Législature en finira avec le système des licences et que celles de 1875 seront les dernières que les contribuables auront à payer.

Message du maire Leeds.

Messieurs du Conseil de ville:

Choisis par nos concitoyens pour administrer les affaires de cette ville, nous en prenons le contrôle dans des circonstances où ne sont plus embarrassantes. Cette communauté, autrefois si prospère, a, par des années de mauvais gouvernement et d'oppression, été amenée sur l'abîme de la banqueroute. La propriété foncière est presque sans valeur réalisable, le commerce décline, les intérêts manufacturiers et industriels sont paralysés et toutes les classes succombent sous le poids de la dette publique.

L'intérêt de la dette publique et les dépenses courantes pour le soutien du gouvernement sont plus que le peuple ne peut payer, et la taxation équivaut maintenant à la confiscation actuelle de la propriété des citoyens. L'espérance du public attend de nous un soulagement immédiat, et la détresse de la population exige la réduction des fardeaux publics. Il faut que la taxation soit abaissée au plus bas taux possible pour ramener notre ancienne prospérité et sauver la ville de la ruine qui la menace. Je sais que, sous l'empire des lois existantes, qui ont enlevé en grande partie au Conseil le contrôle des affaires de la ville, il sera difficile, sinon impossible, d'opérer une réduction des taxes suffisante pour donner au public le soulagement dont il a besoin.

Ce sera notre devoir de nous adresser à la Législature pour l'adoption de la législation qui demande la nature de la situation. La taxe du parc doit être abolie; la taxe d'école doit être supprimée ou l'administration des écoles publiques rendues à la ville, avec le contrôle des dépenses; la police doit être placée entre les mains du gouvernement de la ville, et les dépenses d'impression, de drainage et de cour doivent être réglées par le Conseil. En fait, toutes les lois imposant des dépenses d'argent à la ville sans le consentement de ses administrateurs doivent être rappelées.

Comptant que la Législature qui doit bientôt se réunir nous accordera l'aide demandée, je conseille, en attendant, de ne lever sur nos constituants aucune taxe injuste ou inopportune.

L'intérêt de la dette publique est maintenant si lourd qu'une taxe suffisante pour y faire face ainsi qu'aux dépenses courantes du gouvernement de la ville (même si celles-ci étaient réduites au plus bas chiffre possible) jointe à la taxe actuelle d'Etat, ne peut être collectée sans ruine pour les citoyens et sans la destruction qui s'en suivrait de la propriété de la ville, attendu que ces taxes, dans mon opinion, dépasseront le montant du revenu net de la propriété imposée. Si on lève une taxe qui dépasse le revenu des citoyens, il faut qu'une partie du capital soit prise pour couvrir le déficit. Ceci diminuerait la production et ferait décroître la valeur de la propriété. Le capital, toujours timide, sera retiré pour être placé ailleurs et la population sera éloignée jusqu'à ce qu'il ne reste aux propriétaires et aux créanciers publics apaurvris que des magasins et des entrepôts vides et des résidences désertes.

Il est évident qu'au point où nous sommes arrivés sur le chemin de la ruine, il est également de l'intérêt du citoyen et du créancier public d'aviser à quelque mode équitable d'alléger les fardeaux publics. Je recommande vivement ce sujet à votre attention.

Tandis que nous sommes ainsi forcés par la détresse de notre population de demander un soulagement aux créanciers publics, il convient que nous inaugurions un système de stricte économie dans chaque département. Tout emploi inutile devra être aboli, les salaires devront être réduits au point le plus bas que le permettra l'efficacité du service et tous les achats faits aux taux les plus bas possibles.

Dans ce but, je conseille la réorganisation de tous les départements de façon à réduire les dépenses. Tous les travaux qui ne sont pas d'une nécessité immédiate doivent être entièrement discontinués ou suspendus jusqu'à ce que la ville soit en état de les payer. Afin, néanmoins, d'opérer une réduction sensible dans les salaires ou dans le coût des achats pour la ville, un retour au paiement au comptant sera nécessaire, et nous devrons diriger tous nos efforts vers ce résultat.

En ce qui regarde la collection des taxes arriérées, je conseille une sage discrétion. Tandis qu'il peut y avoir beaucoup de contribuables qui sont à même de payer ces taxes, il y en a un bien plus grand nombre qui ne les ont pas payées parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de le faire. Si la taxation avait été juste et équitable, si le taux avait été modéré sur un assessement loyal, un prompt paiement devrait être demandé à tout risque; mais la taxe, comme on le sait bien, est si excessive qu'elle équivaut, dans beaucoup de cas, à une confiscation absolue, et il n'est que juste d'accorder l'indulgence que l'intérêt public justifiera lorsqu'il y aura impuissance à payer.

L'assessement des propriétés doit être fait sur la valeur réelle au comptant au moment de l'assessement. La mesure de la valeur doit être le prix pour lequel une propriété peut être vendue et non ce qu'elle peut avoir coûté. Il faut avoir soin d'assesser toutes les propriétés à la même valeur relative aussi approximativement que possible. Il ne devrait y avoir qu'un seul bureau d'assesseurs pour la ville et l'Etat. On évitera par là de grandes dépenses et on obtiendra plus d'uniformité. Une loi sera nécessaire pour atteindre ce résultat.

En ce qui concerne les licences, je conseillerai l'abandon de cette taxe sur toutes les professions d'une nature utile aussitôt que, dans votre opinion, les exigences publiques permettront un changement dans le système de revenu actuellement existant.

Je soumets à votre considération le point de savoir s'il ne serait pas de l'intérêt de la ville de louer ou de vendre les quais et les Waterworks (avec les restrictions convenables), en limitant les redevances de quai et d'eau et en pourvoyant à l'extension de l'approvisionnement d'eau aux portions de la ville non encore pourvues.

Il y a actuellement six recorders et leurs cours, ce qui entraîne une forte dépense. Ce nombre pourrait sans détriment pour l'intérêt public, être réduit à deux ou trois cours, et la législation nécessaire à cet effet devrait être demandée.

Deux sortes de fonctions vous sont imposées par la charte de la ville—des fonctions administratives et des fonctions législatives. Il y a une tendance à laisser absorber les secondes par les premières, de façon à rendre, dans la pratique, chaque administrateur, dans son département, indépendant du contrôle de ses collègues. Il faut éviter cela. Chacun doit se regarder, à un certain point, comme responsable de l'administration convenable des affaires de tous les départements, et le Conseil comme corps doit décider de toutes les affaires importantes, surtout des dépenses, comme si les devoirs administratifs étaient remplis par ceux qui ne sont pas membres du Conseil. Tous les sujets d'administration doivent être débattus en séance publique du Conseil et on doit éviter les réunions secrètes en comité général. Nos constituants ont le droit de connaître les raisons qui ont déterminé leurs représentants dans leur législation.

J'appelle votre attention sur une vente qui doit être faite dans quelques jours et qui disposera du droit de la ville à la batture et aux accrétions à venir. Il sera bon de vérifier immédiatement quels sont les droits de la ville dans cette affaire, attendu qu'une mesure immédiate sera nécessaire si vous jugez convenable de préserver ce droit.

Comptant pleinement sur le bon vouloir et sur l'appui cordial de nos constituants, entrons dans l'accomplissement de notre tâche avec la résolution de surmonter les difficultés de la situation, en reconnaissant le fait que bien que nous puissions être hors d'état d'apporter le soulagement attendu à nos concitoyens surchargés, beaucoup peut être fait pour alléger leur condition par une administration honnête, énergique et économique de leurs affaires.

En terminant, messieurs, je vous demanderai votre bienveillante assistance dans la position difficile à laquelle j'ai été appelé par le choix de mes concitoyens.

C. J. LEEDS, Maire.

Nlle-Orléans, 30 novembre 1874.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, L. BRETON.

11 juin—1an

Consultations tous les jours,

Rue Bread, près St-Philippe.

AYANT abandonné le journalisme, j'ai repris l'exercice de ma profession, la Médecine. A cet effet, j'ai ouvert, à l'adresse ci-dessus, depuis le 1er octobre dernier, une Consultation accompagnée d'une petite pharmacie pour mes clients. J'y ai ajouté plusieurs préparations spéciales, dues à mes recherches, en vue de la guérison, sans danger aucun pour l'avenir, de certaines maladies que l'on ne guérit, généralement, qu'en compromettant la santé future, souvent pour toute la vie!

NOTA: Je n'emploie jamais de minéraux dans mon traitement interne, ayant jugé, après une longue expérience, que ces minéraux n'étant pas assimilables, ne doivent pas être—rationnellement—introduits dans le système. Mes Consultations sont gratuites pour les personnes pauvres.

23nov—1m Dr. C. TESTUT.

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et, ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. La "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatisme. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des certificats de guérisons qui lui ont fourni les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par W. L. JURGIELEWICZ, Pharmacien au coin des rue Magazine et Thalia, Nlle-Orléans, Lne.

29nov—1an

MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Amer Condurango pour le foie; du tonique à la Salsepareille, du Benne Plant, &c.; agents pour la vente du Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Luchook.—Bureau et dépôt, No. 1 de la rue des Magasins, coin Canal. 16 avril—1an

AVIS.

LES personnes autres, que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des Commissaires No 1507 avenue Pennsylvania, Washington, District de Columbia.

Pour les Déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie, seront, sauf erreur, preuves suffisantes pour établir le dividende dû à chacun. Il est donc de leur intérêt de présenter le plus tôt possible, aux succursales de leur localité, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWEL, ROBERT PURVIS, R. H. T. LEIPOLD, Commissaires.

BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS.

19......... RUE CARONDELET 19

Achètent et vendent:

BONDS, ACTIONS, GAGES, Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Jeudi 17 décembre 1874, Matinée à midi, LUCIE DE LAMMERMOOR, Grand opéra, en 3 actes, de Donizetti. JEUDI SOIR A 7 heures, Jérusalem, grand opéra en 4 actes de Verdi.

SAMEDI, 19—MATINÉE. 16déc—2t

Théâtre St.-Charles.

Semaine de GRAND GALA.

La troupe jouera tous les soirs, Brillantes représentations. Pour les détails, voir les petites affiches. Dimanche, 20 Décembre, Le célèbre comédien, M. F. S. CHANFRAU, dans son grand drame de KIT, THE ARKANSAS TRAVELLER. 16 déc—

Central Park.

CHAMBRE OBSCURE.

Ce merveilleux tableau est exposé au coin des rues Canal et Bassin.

Le "Frank Leslie" disait, le 25 juillet: l'une des merveilles de New-York et le "Central Park" et la merveille du Central Park est la Chambre Obscure. Il offre un spectacle étonnant.

On peut la voir de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

1erdéc—1m

SOIRÉE D'OUVERTURE

De la Salle Saint-Patrick,

UN GRAND CONCERT

Sera donné par les Demoiselles de la Nouvelle-Orléans, au bénéfice de L'Asile des petits orphelins de St-Vincent, Au coin des rues Race et Magazine, MERCREDI soir, 23 DÉCEMBRE 1874. A la nouvelle salle St. Patrick.

On s'est assuré les services des premiers artistes de la ville et le Concert considéré comme l'inauguration du magnifique édifice, comme moyen de secourir les centaines de petits orphelins de l'Asile St. Vincent, fait époque dans les annales de la Nouvelle-Orléans.—Le prix du billet est d'UNE PIASTRE.

Dames Patronnesses:

Mmes Letoux,	Mmes Stauffer,
" Montgomery,	" Gibson,
" Foster Elliott,	" David Urquhart,
" A. Miltenberger,	" Tilton,
" Macready,	" Dunning,
" Isaacson,	" T. Simms,
" J. Bowling,	" Penn,
" Victor Meyer,	" Puech,
" W. Morton,	" Seixas,
" Oliver,	" Preston,
" Cenas,	" John Henderson,
" Dr. Berthelot,	" Thos. Gilmore,
" T. J. Semmes,	" W. S. Pike,
Mr. Colligaon,	12 déc—jus la date

Grand Bal Paré et Travesti,

DONNÉ PAR LA

SOCIÉTÉ CULINAIRE,

A LA SALLE GRUNEWALD. LE SAMEDI, 23 JANVIER 1875.

DIRECTEURS:

J. Maury, A. Hausse, A. Jarry, L. Reguitaz, E. Gadol, J. Dubuc, Antoine Alciator, N. Masse.

On trouvera des cartes pour messieurs et des invitations pour dames chez M. N. Kuntz, rue du Canal, et chez M. J. Dedieu, à l'encoignure des rues Toulouse et Remparts.

Des propositions cachetées pour l'achat de la barre et du vestiaire seront reçues chez M. Dedieu, jusqu'au 7 janvier 1875.

Prix d'entrée - - - - - - $2,00

16 déc au 23 jv—DMJ

Grand bal de pompiers paré et masqué,

Donné par la Compagnie EAGLE Steam Fire Co. No 7, A LA SALLE GRUNEWALD SAMEDI, 19 décembre 1874.

Comité d'arrangements: G. Strong, chairman, A. Kalinski, J. F. Starkes, T. McDonnell, H. Wat, E. Pealy, A. Weisburne, F. J. Barker, Wm. Klengler.

Prix d'entrée..................$2,50

Les demandes d'invitations pour dames devront être laissées au dépôt de la compagnie ou à l'un des membres du comité. 12 déc—

AVIS D'ASSURANCE.

Bureau de Louisiana Equitable Life Insurance Co, Nouvelle Orléans, 8 décembre 1874. (Extrait du compte rendu des délibérations de la direction.)

Il est décidé, à l'unanimité, que les polices émises, par cette compagnie aux noms des personnes qui ont été tuées le 14 septembre 1874, seront payées. WILLIAM HENDERSON, secrétaire.

16 déc—1m.

Bureau du Carondelet Canal & Navigation Company.—Nouvelle Orléans, 16 décembre 1874.—L'élection de neuf directeurs de cette compagnie, pour l'année suivante, aura lieu LUNDI, 18 janvier 1875, au No 12 rue Carondelet, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

EMILE BOUNY, Secrétaire.

16 déc—1t 17 déc 10 17 janv

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nlle Orléans, 12 décembre 1874.—Lors du conseil, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer un dividende:

1. Un intérêt de 8 pour cent l'an, du 7 avril 1874 au 12 décembre 1874, sur toutes les actions payées en plein, ce qui équivaut à 6 pour cent.

2. Un intérêt de 8 pour cent l'an sur tous les versements faits en plein de $5.00 par action, à la date du paiement au 12 décembre 1874.

WM. CRUZAT, 15déc—15t faisant fonctions de secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nlle Orléans, 12 décembre 1874.—A une réunion des directeurs, aujourd'hui, conformément à la convocation de cinq directeurs, savoir: M.M. L. H. Gardner, S. Huff, R. Kutz, J. A. Peel et Wm. Hartwell, il a été résolu, à l'unanimité, que cette compagnie approuve le choix qu'ont fait les actionnaires de MM. Baldwin et J. M. Porter et Jno. Brulaso comme liquidateurs.

WM. CRUZAT, faisant fonctions de secrétaire. 15déc—10t

Banque du Peuple—Nouvelle Orléans, le 11 décembre 1874—Avis est donné aux actionnaires de cette Banque, que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu au local de la Banque le LUNDI, 21 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre de la Direction, N. LANDRY, Caissier.

12 dec—10t

Workingmen's Bank.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1874.—Une élection de Directeurs de cette banque, pour l'année 1875, aura lieu au local de ladite banque, le second lundi de janvier 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. S. MONDIEGT, Vice-président. 11déc—1m

Bureau du New Orleans City Railroad Company.—No 121 rue du Canal—Nouvelle Orléans, 9 décembre 1874.—A une assemblée du Board des Directeurs tenue ce jour, un dividende de quatre piastres par action a été déclaré, payable aux actionnaires le 1er janvier 1875 au bureau de la compagnie. Le livre de transferts sera fermé du 22 au 31 décembre, 1874, inclusivement.

10déc au 31. C. C. LEWIS, Secrétaire.

Bureau du New Orleans City Railroad Company.—No 121 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1874.—Une élection de neuf Directeurs pour servir durant l'année prochaine, sera tenue aux bureaux de la Compagnie le LUNDI, 21 du courant, entre dix heures du matin et deux heures de l'après midi.

10 déc—au 21 C. C. LEWIS, Secrétaire.

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1874—L'élection de directeurs pour l'année, aura lieu au local de la Banque, No. 106 de la rue du Canal, le MARDI, 12 janvier prochain, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi.

JOSEPH MITCHEL, Caissier. 10 dec—1m

Nouvelle-Orléans, le 9 décembre 1874.—AVIS.—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans aura lieu au bureau de la Compagnie, No 125 rue Commune, le SAMEDI 16 janvier 1875 de midi à deux heures, afin de voter sur certains amendements à la Charte. Approuvés et recommandés ce jour par les Directeurs.

LOUIS BARNETT, Secrétaire. 10déc au 16jv

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans.—8 décembre 1874.—A dater d'aujourd'hui, cette banque sera ouverte de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 5 à 8 heures du soir, tous les jours.

N. LANDRY, Caissier. 9déc—10t

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—No 101 rue du Canal. Nouvelle Orléans, 7 décembre 1874.—Avis est par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de douze Directeurs, pour l'année 1875, aura lieu, conformément à la Charte, au bureau de l'Association, lundi 28 décembre 1874, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

G. LANAUX, Secrétaire. 8 déc—au 28.

Office of the New Orleans Insurance Company, New Orleans, Dec. 5, 1874.—Notice is hereby given that the annual election of Directors, to serve for the ensuing year, will be held at this office, corner Canal and Camp streets, on MONDAY, Dec. 28, 1874, between the hours of 10 A. M. to 2 P. M.

J. W. HINCKS, Secretary. 6 dec to 28

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 5 décembre 1874.—Avis est par le présent donné que l'élection annuelle des directeurs, pour servir pendant l'année, aura lieu dans les bureaux de la dite Compagnie, coin Canal et Camp, LUNDI, 28 décembre 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS, Secrétaire. 8 déc—au 28

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans—Au coin des rues Baronne et Common—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874.—Avis.—Une élection aura lieu, aux bureaux, le LUNDI, 4 janvier 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour six directeurs de cette compagnie, pour l'année qui commencera le premier lundi de février prochain.

WM. S. BROWN, Trésorier. 4déc—1m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la compagnie, No. 17 de la rue Baronne.

P. MCBRIDE, Secrétaire. 4déc—1m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1875, de 10 heures du matin à midi un quart, aux bureaux de la compagnie, No 17 de la rue Baronne.

P. MCBRIDE, Secrétaire. 4déc—1m

Bureau de la Société de crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, No 46 rue Decatur—Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1874.—Le 18 novembre 1874, à une réunion des directeurs de cette société, M. J. A. Fernandez a été réélu président et M. Alfred Saulet secrétaire.

A. SAULET, Secrétaire. 22 nov—1m—3f p sem

Bureau du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, No 46 de la rue Decatur—Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1874.—Le 17 octobre 1874, à une assemblée des actionnaires du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, les directeurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

J. A. Fernandez,	L. L. Généres,
T. D. Miller,	H. Story,
J. Weber,	J. M. Villavaso,
G. Hopkins.	R. S. Story,
13nov—1m3fps	A. SAULET, secrétaire.

L. C. ARNY,

A l'ancien établissement, Pour la mise en bouteille, Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville, (Ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER, LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE & ALE AU GINGEMBRE, Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO.—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les amateurs en bouteilles; ale, porter et cidre au baril, pour le draught; fournitures de magasins en bouteille: outils, bouchons, fil d'archal, étiquettes, aux plus bas prix.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique,

de BIDWELL.

Pour la semaine commençant le 14 décembre, Grand et superbe attrait pour les jours de fête. Matinée Mercredi et Samedi. La troupe dramatique de l'Académie dans la parodie de

HAMLET.

On peut retenir des places de 9 heures du matin à 4 heures du soir. 12 déc—

Théâtre des Variétés.

Directeur..................JNO. E. OWENS. THEO. HAMILTON..................Contrôleur

Jeudi, Vendredi et Samedi; et dans la Matinée de Samedi.

Positivement la dernière apparition de M. JOHN E. OWENS, Qui paraîtra dans son grand rôle de CALEB PLUMMER, LE VIEUX FABRICANT DE JOUETS, dans la pièce de Dickens,

DOT,

OU

CRICKET ON THE HEARTH.

M. Hamilton	dans le rôle de	John Perrybingle.
M. Sendelbeck	"	Tackleton.
Miss Laura Don	"	Bertha.
Miss A. Gilman	"	Dot.
Mrs J. L. Barhart	"	Mrs Fielding.
Miss A. Isee	"	May.
Miss Bendinet	"	Tilly Slowboy.

Lundi, 21 décembre, Mme D. P. BOWERS, Qui sera secondée par M. L. C. McCollum, et tout le personnel de la troupe. 17 déc—3t

Banque Nationale de l'Etat.

Etat à la clôture des affaires, le lundi, 30 Novembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$4,307,768 51
Bons des Etats-Unis, à 10 pour cent de prime	611,406 00
Autres bons d'Etat	22,462 96
Maison de Banque et autres propriétés	137,602 79
Meubles et installations	10 391 99
Dépenses courantes et taxes	30,174 60
Dû par des Banques et des Banquiers	346,516 06
Argent comptant, en mains	762,270 19
Monnaies d'or, en mains	20,385 05
Fonds de rédemption dans les mains du Trésorier des Etats-Unis	21,500 00
	$6,261,408 21

PASSIF.

Fonds Capital	$ 850 000 00
Surplus de fonds	35,558 30
Circulation	400,000 00
Dividendes non-payés	9,304 19
Dû aux Banques et aux Banquiers	146 273 66
Gains depuis le 1er juillet 1874	45,793 51
Dépôts	1,474,930 06
	$4,261 408 21

SAML H. KENNEDY, Président.

CHAS L. C. DUPUY, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat.

BRANCHE DE DÉPÔT.

Angle des rues Royale et Conti.

LOUIS A. WILTZ, Directeur, EUGÈNE TOURNÉ, Teneur de livres, A. WAGATHA, JR., Payeur.

1 dec—2of

LIFE ASSOCIATION OF AMERICA

Bureau général, St Louis, Mo.

Président..................H. W. HOUGH.
Secrétaire..................J. H. P[illegible]
Greffier..................EDWIN W. BRYANT.

Actif le 1er janvier 1874.......$3,119,337.

Les taux en sont aussi bas et aussi équitables que ceux d'aucune autre Compagnie.

Le PLAN DE DIVIDENDE A L'AVANCE simplifie le contrat de police en donnant une augmentation d'assurance de vingt-cinq pour cent pendant les cinq premières années au lieu de toutes les autres manières d'appliquer le surplus pour ce laps de temps.

Par le système d'ASSURANCE COMPLETE CONTINUÉE une police à terme après escompte du paiement de prime, aussi longtemps que la valeur le permettra—avec le droit de renouvellement dans les six premiers mois.

Le système d'assurance à terme, à taux modiques, répond aux besoins des hommes d'affaires mieux qu'aucune autre forme d'assurance.

Le système d'ORGANISATION DE DÉPARTEMENTS dans les États où la compagnie fait des opérations, ne prive pas ces sections, de capitaux, mais place le montant net des primes parmi ceux qui les paient.

La Société se fait INTÉRÊT LOCAL partout où elle est établie, non seulement par le placement des primes, mais encore par les Directeurs de Département choisis parmi les notables de la communauté, et par les porteurs de polices eux-mêmes. Ces derniers ont ainsi l'assurance de transactions honorables avec la Compagnie et l'établissement permanent d'un bureau pour le paiement des primes, &c. Ces avantages, que la Compagnie seule offre, sont garantis par sa charte.

DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE. Bureaux No 159 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Président, GEN. J. B. HOOD, Premier Vice Président, L. F. GENERES, Second Vice Président, H. V. OGDEN, Avocat, R. L. GIBSON, Secrétaire, SAMUEL FLOWER.

DIRECTEURS.

M. Musson,	W. S. Pike,
R. M. Walmsley,	John Chaffe,
Thomas H. Hunt,	R. Pritchard,
Joseph Bowling,	Jules Varian,
Henry V. Ogden,	John Williams,
Isaac A. Scherck,	Jules A. Blanc,

Agent général, Gen. B. B. SIMMES. On demande de bons agents. 14 nov—1m

JAYME MAGI,

IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE.

Coin sud des rues Commune et St-Charles.

Un très grand assortiment de véritables cigares importés, des marques les plus célèbres.

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés.

AVIS SPÉCIAL.

A partir de cette date et jusqu'au 18 décembre je vendrai au détail des CIGARES IMPORTÉS aux prix suivants:

Regalia Britanica..................2 pour 25 cents
Cazadores Imperiales..................2 pour 25 cents
Regalia Especial..................10 cents chaque
Londres..................3 pour 25 cents
Conchas..................4 pour 25 cents

Ces cigares sont, réellement et pleinement garantis importés. Les fumeurs les trouvent beaucoup plus économiques que tous les cigares importés vendus à la Nouvelle-Orléans ou ailleurs.

JAYME MAGI, Coin sud des rues Commune et St-Charles. 19 nov—1m.

HY. J. MONTAGNET,

(Successeur de ALP. LAINE, agent.)

—Marchand de—

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.

Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur. Dépôt, sur la Levée, en ferry du 3e District.

BUREAUX, No. 167 de la rue de la Commune, près Carondelet, Nouvelle-Orléans.

Les ordres sont reçus à l'un ou l'autre de ces endroits. 1nov—3m

Charbon - Charbon - Charbon

P. & R. DeVERGES,

Au No. 24 [illegible] de la rue Carondelet.

Offrent les meilleurs charbons Pittsburg, Anthracite ou Cannel, livrés pour les familles, livrés, sans frais de charriot, dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché. Dépôt—au No. 29 de la rue Dauphine et au coin des rues Amour et Désirée.

Charbon. Charbon.

W. G. COYLE & CO.,

Charbons PITTSBURG, VIRGINIE, CANNEL et ANTHRACITE, livrés aux plus bas prix du marché. Bureau, [illegible] de la rue Gravier. Dépôts, au coin des rues Race et Levée; au coin des rues Julia et Water. 3 oct—3m

CHARBON.....CHARBON.....CHARBON

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL. Fournis aux plus bas prix du marché et livrés dans tous les quartiers de la ville par H. & C. TYLER, Au No. 9 de la rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune. 1nov—3m

COAL. COAL. COAL.

PITTSBURG, ANTHRACITE AND CANNEL COAL. Furnished at the lowest market rates. Delivered free of cartage in any part of the city, by H. & C. TYLER, No 9 Carondelet street, Between Canal and Common. 1nov—3m

Bisulfite de Chaux de Bonnabel

TOUS les sucriers habiles savent que depuis vingt-cinq ans le bisulfite seul est le seul moyen de [illegible] pour la défécation. [illegible]

E. BONNABEL, 37 North Peters Street, entre les rues Bienville et [illegible]. 11 oct—6m.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

[illegible] Banque du Commerce [illegible] président, Canal. Savings Institution, Canal. Banque d'Epargne, [illegible] Canal. [illegible] Bank de Saint [illegible], 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal. Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal. Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet. Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp et Gravier. Hope Insurance Co., 125 rue Commune. [illegible] Co., 3 [illegible] rue Carondelet.

(SUR LA VIE.)

La Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier. Life Assur. Society, of N. York, 38 Camp. [illegible] Life Ins. Co., of [illegible], Com. 3 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

[illegible] & Nippert, 30 Canal, Nlle-Orléans. [illegible] & Nippert, 10 Paradis Poissonnière, Paris. [illegible] Morena, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

A. M. Marthenals, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Thé. Boudigny & Sons, 236 Canal. [illegible], coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Lobry, 91, Bourbon.

CHAPELLERIE.

S. S. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 98 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 157 Canal. Wheeler & Wilson (Peck Bros.) 130 Canal. Weed (Sew. Mac.) J. H. Martinstein, 121 Royale.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

[illegible], 21 et 23 Canal, 222, 224, 227 V. Levée. C. Lonnard, 166 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

T. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DENTELLES.

Mme Montaudier, 15, Bourbon. Mme Rapho, (ancienne Maison [illegible],) 29, Bourbon. Mme Boisseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Tronilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Dubuisson, 121, Canal.

PENSION.

E. Maisons, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Pomme & Koën, 131 à 133 Vieille-Levée. L. Michel, 78, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Laffervanderie, 278 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Noll, coin Carondelet et Canal. F. A. Gonzalez, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 14, 20 et 22, Baronne. M. Elie, 161 et 165, Canal. P. Charpaux's, Royale.

PLOMBERIE.

U. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

P. Charleville, 38, St-Charles. J. Bequet, 143, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPARAGES.

L. Lamothe, fabricant, 90 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles. [illegible] Billiard Hall, coin Canal et St-Charles.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alaban, 91 Conti.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Pilmat, 62 Rampart, [illegible].

LOTERIE.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE. Gros lot..................$50,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, (Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE K.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 26 Déc. 1874.

PLAN.

10,000 Billets.......Billets seulement $10

SIXIÈMES, QUART ET HUITIÈMES EN PROPORTION.

1 lot de	$50,000 est	$50,000
1 lot de	20,000 est	20,000
1 lot de	5,000 est	5,000
4 lots de	[illegible] sont	20,000
200 lots	[illegible] sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $100 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $50,000 sont..................$2,700

9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont..................1,800

9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont..................900

215 lots s'élevant à..................$[illegible]

EXPLICATION DES LOTS D'APPROXIMATION.

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1360 gagne le premier prix de $50,000, les billets Nos. 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369 et 1370 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 230 gagne le second prix de $20,000, les billets Nos 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le troisième prix de $5,000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449 et 450 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY Lock-Box 692, P. O. Nouvelle Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou autres enregistrer vos lettres.

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company (ETABLI EN 1845.)

Actif..................$25,000,000

Revenu Annuel au de là de......$8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédent des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection après décès.

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sure et avantageuse, ou véritable bonne, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44............RUE CARONDELET............44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,800,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes pour, ensemble, et s'élevant à $1,[illegible].

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
E. F. Mioton,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Th. Winta,
Chas. Cavaroc,	A. C. Nelson,
L. B. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Fournier,	Th. Cameron,
T. J. Semmes,	S. H. Lapeyre,
J. S. Walton,	Wm S. Pike,
H. Peale,	Wm. B. Schmidt,
S. Forcheimer,	A. Chiapella,
F. H. Hampson,	J. A. Dubiko,

MÉDECINS-EXAMINATEURS.

D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D. Chs. Turpin, M. D.

nov 20—

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Wantoma, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

A. MARIGNY, à la Nouvelle-Ibérie.

M. BROUSSARD, à Lécoville, paroisse St-Landry.

M. B. DUPLEIX, à Plaquemines.

M. WM. L. ROCHE, dépôt Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.

J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Bre[illegible].

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Côteau.

ADRIEN GONSOULIN, Franco-P[illegible].

F. B. BERNEAU, à la Pas[illegible].

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Marcsville (Avoyelles).

B. RICOULFI, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, P[illegible] à Jean ville (Tensas).

WM. HUDSON, à Jeanerette, [illegible].

ROAD DELERY, Rue St-Louis, [illegible].

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feue Françoise Lacy, veuve de François Baudouin, décédée.

DEUXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,[illegible]. En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de décembre 1874, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le lundi dix-huit de janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé au faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Français, du Craps, Bourgogne et Moreau, désigné par le No [illegible] plan [illegible] terrain qui faisait partie des terrains Nos 238 et 240, suivant le plan général du dit faubourg. Le dit terrain commence à 84 pieds de distance de l'encoignure des rues des Français et Bourgogne, et mesure vingt pieds de face à la rue des Français, sur les profondeurs ci-après, savoir: du côté de la rue Bourgogne, 17, trente et un pieds cinq pouces, et du côté opposé, [illegible], à angle droit, huit pieds six pouces deux de largeur au fond, et [illegible] cinquante pieds sept pouces deux lignes, et sur la ligne du côté de la rue des Remparts, [illegible] pieds de profondeur, de là suivant à angle droit, trois pieds sur une profondeur [illegible] de quarante [illegible] pieds six pouces et sept [illegible] la ligne du fond [illegible] pieds quatre pouces de largeur; Le tout mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations s'y trouvant.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

17 déc—3f EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. B. Camors & Co., vs. John Martin.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 42,134—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le MARDI, vingt-neuf (29) de décembre 1874, à 1 heure P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication du fonds d'une boulangerie, située rue Française, entre les rues Victoire et Moreau, dans le Troisième District de cette ville, comprenant chevaux, charrettes, &c., le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, 16 déc—td Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Charles Bacounais vs. Victor Boutron, Pierre Léopold Jeannet vs. le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 41,806 et 42,005.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procèderai le SAMEDI, seize (16) janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés en cette ville, dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Johnson, de la Douane et Prieur, désignés par les numéros un (1) deux (2) sur un plan annexé à un acte au rapport de Edward Goyal, notaire public en cette ville, en date du 28 mai 1857, et suivant plan dressé par Chas. de Armas, arpenteur, le 13 août 1856, et déposé dans l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, sous le No 16 du livre de plans No 1. Les dits terrains ayant, mesure américaine, savoir: Le No un, trente pieds de face à la rue du Canal, sur cent cinquante-six pieds huit pouces de profondeur et face à la rue Prieur, entre des lignes parallèles, et le No deux, vingt-huit pieds huit pouces sept lignes de face à la rue du Canal, sur cent cinquante six pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur aux termes de l'acquisition qu'il en a faite de Louis Guillaume par acte au rapport du dit notaire Ducatel, en date du 4 septembre 1866.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, 16déc—td Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Hypolite Cases vs. Randolph Pavageau.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,777.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le SAMEDI, neuf de janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit, savoir:

1o Un terrain de forme irrégulière situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Claiborne et de l'Esplanade et le chemin du Bayou, désigné par le numéro Quatre d'après un plan particulier dressé par Louis Bringier, ci-devant arpenteur général, daté du 24 janvier 1846 et annexé à un acte en date du 4 juin de la même année, au rapport de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure anglaise, trente pieds quatre pouces de face à la rue Robertson à la distance de cent vingt pieds de la rue de l'Esplanade et s'étendant en profondeur entre la dite dernière rue et sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent-vingt-sept pieds dix pouces vers le chemin du Bayou, de là courant à angle droit vers le chemin du Bayou sur une ligne parallèle à la rue Robertson, jusqu'à la rue à travers la rue du Quartier, projetée, cent vingt-deux pieds huit pouces; de là, en ligne droite jusqu'à la rue Robertson, puis à la ligne dite le No. Six vers le courant, de là courant vers la rue de l'Esplanade sur une continuation de la ligne droite mesurant, d'une distance de plus au moins de quatre-vingt-sept pieds, et de là courant quarante six pieds quatre pouces vers la rue Robertson.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droit, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Ainsi qu'il appert d'un acte au rapport de Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 24 avril 1870, portant vente de la dite propriété audit Lacy Pavageau au défendeur.

2o Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Claiborne et de l'Esplanade et le chemin du Bayou, mesurant environ trente trois pieds de face au chemin du Bayou sur une profondeur d'environ cent trente huit pieds et pouces de la rue Claiborne et du côté de la rue Robertson cinquante-six pieds quatre pouces du côté de la rue Robertson.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Dame [illegible] Honoré à titre de Nelson, acte passé devant Gustave Lacroix [illegible] Desarmes, notaire public en cette ville, en date du 24 avril 1870.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, 16déc—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vicente Prieto vs. A. J. Thomas.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 8 [illegible]. En vertu d'un writ de vente et saisie adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à W. P. Harper, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procèderai le SAMEDI, deux (2) janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La goëlette Joséphine No 2, ses agrès, voiles, amarres, etc., telle qu'elle se trouve présentement amarrée au bassin du vieux Bassin, près du pont Carondelet.

Saisie dans l'affaire et à sens.

Conditions—Comptant.

EUGENE WAGGAMAN, 20 nov—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSIONS de FEUE ROSANA DORNAN décédée épouse de FÉLIX DÉLERY, et de FÉLIX DELERY, aussi décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,021. En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 novembre 1874, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI 28 de Décembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des dites successions, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St-Antoine Annette, Prosper et Bolidelle, mesurant (mesure américaine) vingt six pieds, cinq pouces, trois lignes de face à la rue St-Antoine, sur cent quinze pieds quatre pouces, une ligne de profondeur et face à la rue Bolidelle, le terrain de forme d'angle.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un autre terrain situé dans le même îlet numéro 10 et désigné par le numéro quinze, d'après un plan dressé par J. Bridé, architecte, le 3 d'avril 1868, et déposé dans l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 61 du livre de plans No 8. Le dit terrain mesure (mesure américaine) trente pieds de face à la rue Bolidelle, sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3o. Un autre terrain situé dans le même îlet numéro 22, borné par les rues Bolidelle, St-Antoine, Annette et Prosper, mesurant trente pieds de face à la rue Bolidelle, sur cent cinquante pieds un pouce, quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La propriété ci-dessus décrite en premier lieu a été acquise par F. Délery de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport de G. Le Gardeur, notaire public en cette ville, en date du 3 juillet 1872. Celle ci-dessus décrite en deuxième lieu, a été acquise par le dit F. Délery, de la dame Girandeau, suivant acte au rapport de A. Chiapella, et devant notaire public en cette ville, en date du 21 juin 1868, et celle ci-dessus décrite en troisième lieu a été acquise par la dite défunte de Henry Dornan, suivant acte au rapport de A. Caudray, notaire public dans et pour la paroisse de St. Martin, en cet Etat, en date du 14 septembre 1854. Le dit acte dûment enregistré au bureau des Aliénations de cette ville, le 21 janvier 1856, Livre 12 folio.

Un plan des dites propriétés est exposé à la Bourse.

Conditions: 1o. Pour la propriété décrite en premier lieu, l'acquéreur assumera le paiement de trente neuf billets de Félix Délery, tous datés du 3 juillet 1872, chacun de la somme de dix-neuf piastres et cinquante-six cents et deux tiers ($19.56 2/3), avec huit pour cent d'intérêt à compter de l'échéance jusqu'à paiement et payables le premier de chaque mois depuis le 1er mai 1874, desquels billets sont aujourd'hui échus et exigibles, et devront être payés par l'acquéreur au comptant, avec les intérêts courus, ainsi qu'il appert de l'acte au rapport de G. Legardeur, notaire public en cette ville, en date du 1er mai 1872, en faveur de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, et le surplus du montant pour le dite propriété, s'il y avait, comptant. Les bâtisses devront être assurées contre les risques du feu, et la police devra être transférée à l'Association du Crédit Foncier.

2o. Pour la propriété décrite en deuxième lieu, l'acquéreur paiera au comptant la proportion des frais d'administration des dites successions afférente à la vente et la balance à un an de crédit avec 8 p/o d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur le dit terrain.

3o. Pour la propriété décrite en troisième et dernier lieu, l'acquéreur paiera au comptant la proportion des frais d'administration des dites successions et la balance à un an de crédit avec 8 p/o d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété.

Les bâtisses devront être assurées contre les risques du feu jusqu'au moment et la police devra être transférée aux vendeurs.

Les acquéreurs paieront également les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant dû par eux, à défaut de paiement et en cas de procès pour le recouvrement des dits billets.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Voiliers, etc.

CASSIDY & MILLER,

VOILIERS et agents pour la vente du duck en coton, fabricants de tentes, prélarts, etc., au No 88 de la rue du Camp. On trouvera chez eux toujours prêts, les articles qui se rattachent à leur genre de commerce. 18 oct—6m

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS,

Bureaux: rue St-Pierre No 5 (Bâtisse Pontalba),

Assure contre les Risques du Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président, A. GOODLA, Vice-Président, A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance:

A. Goodla, Jos. Ricci, H. A. Lanabère, Ernest Frances, E. Bahy.

Directeurs:

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON

Ail! Ail!!! Ail!!!!

En débarquement de la barque Dolfino de Gênes.

PAR O. VALETON, encanteur—22 de la rue des Magasins—VENDREDI, 18 décembre, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu, sur la Levée en face de la rue de l'Hôpital—en débarquement de la barque Dolfino de Gênes—

1000 maccornes ail.

Conditions—Comptant. 17déc—

Limons! Limons!! Limons!!

En débarquement de la barque Delphine, de Gênes.

PAR O. VALETON, encanteur—VENDREDI, 18 décembre, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu sur la Levée en face de la rue de l'Hôpital—en débarquement de la barque Delphine, de Gênes—

500 caisses Limons nouveaux.

Conditions—Comptant. 17 déc—

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses bottes, souliers et brodequins 300 douzaines souliers fins de Philadelphie.

PAR E. ROGER & Co, Henry Gamory, encanteur—JEUDI, le 17 courant, à 10 heures du matin il sera vendu, à leur salle d'encan Nos 46 et 47, rue Bienville (anciennement Vieille-Levée).

400 caisses bottes, souliers et brodequins. 300 douzaines souliers fins de Philadelphie.

Comprenant un des meilleurs assortiments de marchandises ou jamais offertes pour la saison qui aient été offerts sur ce marché.

L'attention des acheteurs est appelée à cette vente qui sera sans réserve.

Conditions à la vente. 16déc—

PAR D. F. MORPHY.

Trente de cette de Faïence.

PAR D. F. MORPHY—A. E. MORPHY, encanteur,—Il sera vendu, JEUDI, 17 décembre, 1874 à 11 heures du matin à l'entrepôt Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—

30 paniers de faïence assortie, W. G.

6 "	théières en roc,
4 "	jarres de droguistes, anglo plates etc.
1 "	jarres de photographes, etc.

Conditions—Comptant. 16 déc

PAR A. GERARD.

PAR A. GERARD,—Chevaux, mulets, wagons, charettes, etc., etc. Ventes régulières tous les MERCREDIS, à 11 heures, aux écuries du Phoenix, 35, 37 et 39 Champs-Elysées, en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain.

10 nov—

PAR A. GERARD.—Meubles, tapis, articles fantaisie, objets d'art, tableaux, bijouterie, diamants, montres, etc. MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 11 heures. Bureau et salle de ventes, 12 & 14 rue Bourbon (près Canal).

Avances libérales sur consignations.

9nov—

PAR NASH & HODGSON.

GRANDE VENTE PAR CATALOGUE.

Meubles beaux et ordinaires de salon, salle à manger et corridor,

—EN—

BOIS DE ROSE, ACAJOU, CHÊNE ET NOYER.

VENTE POSITIVE ET SANS RÉSERVE.

Le propriétaire se retirant des affaire

Le grand stock varié de

JOSEPH S. HUBBARD.

[illegible] de la rue des Remparts, coin Perdido.

Maison établie depuis 1840.

Un des plus grands stocks variés de la Nlle-Orléans. Vente à l'enchère publique,

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux, No 4 de la rue Carondelet—MARDI, 22 décembre 1874, à 10 heures et demie du matin,—à 11 les lieux, sans réserve,—il sera vendu—

TOUT LE CONTENU de cet ancien établissement bien connu. C'est le plus bel assortiment de meubles qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans.

Conditions—comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.

N. B.—On pourra examiner les meubles pendant les trois jours qui précéderont la vente. Les catalogues seront alors prêts et distribués. 16déc—6t

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins) LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée, CAZAUX & VERGNOLE, No 73, rue de la Vieille-Levée, et VINCENT BATTOLARA, No 16 rue Dumaine. 22 oct—1an 2fps

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest, Aux Magasins Bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville, 17 juil 74—1 an Nlle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES En Vins, Cognacs et Cordiaux. 73......VIEILLE-LEVÉE......73 NOUVELLE-ORLÉANS. 3mai—1an.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S.G.D.G.)

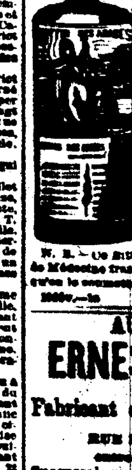

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le compare à l'analyse dans tous les pays.

1866v.—1a

AU PROGRES.

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis, RUE DAUPHINE No. 60, entre Bienville et Conti. Succursale rue Royale, No 63, près Conti. SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés. 7 avril—1an.

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis. PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD. Au No. 186 de la rue Royale entre les rues Maine et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être déviandes; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1872 et la médaille en argent en 1873. avril—1an

ANT. CARRIÈRE. D. CARRIÈRE. E. L. CARRIÈRE.

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c. No. 42, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux. 29 sept—1an

TOUX, RHUMES, ASTHME.

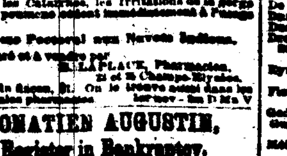

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par E. LAPLACE, Pharmacien, 31 et 33 Champs-Elysées.

Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies. 10 nov—3m Di Ma V

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office Commissioner building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May [illegible]. Prepared with the greatest care, all bankruptcy [illegible] having been [illegible] by Messrs. R. D. [illegible] and Wm. A. [illegible] [illegible].

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

Habillements, lingerie, malles et chapeaux.

La vente d'habillements commencera par une grande facture d'habillements de clientèle, comprenant habillements Basket et Diagonal, habillements assortis uni et fantaisie, habillements en bleu tous les jours; pardessus unis, Melton et castor fantaisie; pantalons et gilets de dessus en castor, doeskin noir et beaver; toute espèce d'habillements de jeunes gens et de jeunes garçons.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur.—JEUDI, 17 décembre, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 22, de la rue de Chartres, il sera vendu un choix de

Une grande facture d'habillements de clientèle faite par la première maison de l'Est et conservant au commencement de l'été.

—Egalement

Un excellent assortiment de lingerie, chapeaux et malles.

Conditions à la vente. 17déc—

PAR S. GUINAULT.

Meubles!

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 17 décembre 1874, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Bourbon et Conti, sans aucune réserve—

Un lot de meubles meublant, consistant en deux sets de chambre, 1 set de salon, stove, armoire, chaises, tables, malles, &c., &c.

Conditions—Comptant. 17 déc.

Succession de Mme Veuve J. L. Rabassa No 36,343.

POUR UN PARTAGE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur. — Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 19 décembre 1874, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, rendu le 19 octobre 1874, et signé le 21 octobre 1874, — la propriété ci-dessous décrite savoir:

UN CERTAIN TERRAIN situé au faubourg Tremé, deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St. Philippe, Roman et Prieur. Le dit terrain a 30 pieds 1 pouce de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 116 pieds 9 pouces et les pieds 6 pouces 2 lignes de l'autre côté. En face du terrain No [illegible] une maison en briques, quatre chambres, galerie cuisine à étage ayant quatre chambres, le tout couvert en ardoises; un hangar pour la cochère, cour briquetée, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions.—Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets divisés en coupons, garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes sur l'assessment de 1874, payables en 1875, ainsi que le privilège de dessèchement, devront être payées par l'acquéreur. Les bâtisses devront être assurées et la police être transférée aux vendeurs. Les honoraires des avocats qui pourraient être employés à l'échéance des billets pour recouvrer le montant des dits billets devront être payés par l'acquéreur et s'élever à cinq pour cent sur le montant recouvré.

L'acte de vente par devant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

16 déc—

Vente forcée de propriétés de valeur.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI 19 décembre 1874, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

1o. Un lot de terre mesurant 27 pieds de face à la rue St-Louis sur 117 pieds de profondeur, entre les rues Derbigny et Roman; ensemble une maison construite à distance de la rue, ayant deux chambres à feu et galerie sur le côté, cuisine, citerne, puits, latrines, etc.

2o. Un lot de terre mesurant 31 pieds, 11 pouces 3 lignes de face à la rue Villeré sur une profondeur moyenne de 110 pieds, 3 pouces, 5 lignes et demie entre les rues Kerlerec et Columbus. Ensemble une maison neuve de six chambres ayant un corridor de chaque côté, cuisine de quatre chambres avec galerie de chaque côté, hangar à laver, deux citernes, puits, latrines doubles, etc. Le tout divisé en deux locations.

3o. 14 lots de terre renfermés par les rues Perdido, Poydras, Broad et une grande allée publique en rue.

4o. 7 lots de terre faisant face à la rue Claiborne en [illegible] entre les rues Port et St-Ferdinand. Voir les plans à la Bourse.

Conditions.—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets portant 8 p. o/o d'intérêt de date et hypothèque.

Actes de vente pardevant O. de Armas, Not. Pub. à l'exception des 14 lots de terre 3e décrits dont les actes se passeront devant A. E. Bienvenu, Not. Pub. aux frais des acquéreurs, lesquels paieront les taxes de 1874 aussi que le dessèchement payant au prix d'adjudication, et en cas de non paiement des billets l'acquéreur payera les honoraires d'avocat à 5 p. o/o et il devront maintenir les propriétés assurées et transférer les polices d'assurances aux porteurs des billets. 15 déc.

New Orleans Credit Foncier Association.

BUREAUX, No 46 de la rue Vieille-Levée. TROISIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux provisions de la Charte le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés sur les billets, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		2,[illegible]
Intérêts du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		4,821 [illegible]
Dépenses générales, taxes, loyer, etc. du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874	4,401 [illegible]	
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance	261 46	
	4,642 31	7,364 [illegible]
Montant pour couvrir les dépenses générales, &c.		1,261 [illegible]
		4,642 [illegible]

L'Association a l'actif suivant:

Billets payables tous les mois garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$90,071 [illegible]
Effets à recevoir	7,300 15
Propriétés foncières	947 [illegible]
En caisse	84 [illegible]
Divers débiteurs	2,724 70
Installations	1,000 00

PASSIF.

Actions payées en plein	77,130 00
Actions payées en partie	5,226 00
Compte de scrip	4,456 00
Dividende No 1 non réclamé	1,372 20
Divers créanciers	1,347 [illegible]
Compte de dépôts	196 30
Surplus de l'actif	20,467 [illegible]

Nous, soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.

J. A. FERNANDEZ, Président. A. SAULET, Secrétaire.

Signé sous serment pardevant moi, ce vingt-unième jour de novembre A. D. 1874.

G. LE GARDEUR, Jr. Not. Pub.

22nov—1m—3f ps.

JOS. DAVID,

127 Vieille Levée ou Decatur, NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, et., etc.

En main un assortiment général de Groceries Vins, Liqueurs, etc., etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations. 1 nov—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION 156 rue du Canal.

DIRECTEURS: Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.

CHAS KILSHAW, Trésorier.

F. SUARES. M. SUARES.

Premiers prix aux expositions de l'Etat de la Louisiane.

La Flor de los Tabacos.

Dépôt de Cigares de F. SUARES & Bro. FABRICANTS DE CIGARES FINS, 88......Rue Gravier......88 Entre Magazine et Tchoupitoulas.

Prompte exécution des commandes. Notre fabrique est la plus ancienne de la ville; et nous offrons aux marchands de la ville et de la campagne des cigares du pays et importés de la Havane en gros et en détail, aux prix les plus modérés du marché. 1er juillet—6m

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivière.

Actif..................$720,424 [illegible]

A. EIMER BADER, Président, CH. ENGSTFELD, Vice-Président, GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Eimer Bader,
E. A. Baumgarden,	M. F. Dal Rondez,
C. Engstfeld,	M. Frank,
F. H. Glasner,	F. Haller,
Bernard Klein,	M. Keller,
Louis Leonhard,	Thos. Lilienthal,
C. E. Miller,	J. Nieberg,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	A. Sens,
Simon Scherck,	Louis Schwartz,
F. Schwartz,	J. M. Wilderman,
C. Wurzenbagh,	J. Müller.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, les parents ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A	L
André Joseph	Lafitte, Dufilho & Co
B	Laval Jean Baptiste
Brulaudre Paul	Leest Pierre Augustin
Buisson Louis	M
Blanch Joseph	Marmo Calixte
Bastien Lyman	Martin E
Bossy Charles	Marie Jean
C	Mahuz, Mme Vve Bonnard ou ses fils
Carlos C	P
D	Pigaux Jean
De Courmont, Mme Vve	Perrosy, (Mme) née Charles
De Mauro de Leland,	R
Dumesnil René	Rossi Joseph
Durand E. H.	Rollin Ules
Duzan, Mme Vve née Brudeau	Rochard François
E	Rousseil Louis Auguste
Eyraud Baptiste	S
F	Scudemon Gun Sapour
Fleurivelle H	T
G	Tarlor (les époux)
Gatin J A D	Turpin Louis Auguste
Guyot Théodore	V
H	Vidal Claude
Hébert Jn. dit Jouay	W
	Wuquant Olivetta

Sont également invitées à se présenter à ce Consulat, tous Français appelés à concourir à la Loi du recrutement militaire, ceux qui de 1852 ont [illegible] [illegible].

Le Chancelier du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, [illegible].